

Réponses de suivi de l'Agence du revenu du Canada (ARC) concernant deux questions en suspens associées à la demande de renseignements IR0084

Expéditeur : Hall, Tara [<mailto:Tara.Hall@cra-arc.gc.ca>]

Envoyé : Le 22 juin 2012, à 20 h 19

Destinataire : Tapp, Stephen

Objet : Réponse de l'ARC à la demande de renseignements (IR0084) du directeur parlementaire du budget

Bonjour Stephen,

Pour donner suite à votre question de suivi du 6 juin 2012 (ci-dessous), vous trouverez ci-après des renseignements fournis par nos experts qui, nous l'espérons, sauront répondre à vos interrogations. Nous vous remercions de votre patience.

1) Dons de bienfaisance de particuliers sous forme de valeurs cotées

Lorsque nous avons reçu, à l'Agence du revenu du Canada (ARC), votre demande initiale, nous l'avons interprétée comme une demande de renseignements liée à l'annexe 9 - Dons. Comme nous l'avons indiqué à ce moment-là, le formulaire ne renferme aucun détail permettant d'établir la ventilation requise. En nous appuyant sur la clarification donnée dans vos questions de suivi du 6 juin 2012, nous avons examiné les données disponibles dans le formulaire T1170. Pour les années allant de 2003 à 2010, nous sommes en mesure de fournir de l'information sur la valeur des « produits de disposition » (ligne 6822) et le « gain admissible au taux d'inclusion de 0 % » (ligne 6823), comme vous l'avez maintenant demandé. Ces données ne répondent pas directement à votre question initiale, telle que vous l'avez posée le 7 mai 2012, mais vous avez indiqué que vous serez en mesure d'estimer l'information demandée à partir des lignes en question.

Malheureusement, l'information pour les années allant de 1997 à 2002 n'est pas disponible immédiatement. Notre équipe de la Direction générale de l'informatique aurait besoin de quatre semaines pour « balayer » les bases de données sources et extraire les champs nécessaires, dont quelques jours pour valider l'exactitude des données, afin d'obtenir les renseignements manquants. Veuillez nous indiquer si vous aimeriez que nous le fassions. Nous avons joint à ce document, dans le tableau 1, les renseignements que l'ARC a été en mesure de compiler.

2) Report de dons de société sous forme de biens écosensibles certifiés

Nous avons examiné minutieusement l'information sur le report de dons de société sous forme de biens écosensibles certifiés. La partie 7 de l'annexe 2 ne renferme aucune donnée saisie; cette information n'est donc pas disponible.

Toutefois, la partie 5 de l'annexe 2 renferme plusieurs éléments d'information qui pourraient nous aider à répondre à votre demande. La ligne 539 représente la valeur des dons qui sont arrivés à échéance après cinq années d'imposition. De plus, une autre variable doit être prise en

compte, à savoir le solde d'ouverture des dons sous forme de biens écosensibles certifiés, qui découle du solde de clôture du même élément pour l'année d'imposition antérieure. Ce solde d'ouverture, moins la valeur des dons échus, représente la valeur des dons disponibles pour l'année en cours.

Nous avons joint à ce document, dans le tableau 2, les renseignements que l'ARC a été en mesure de compiler pour les sociétés, pour l'année d'imposition 2009. Le tableau présente le montant non réclamé des crédits d'impôt liés aux dons écologiques pour la période allant de 2004 au début de l'année d'imposition 2009, ainsi que la valeur des dons arrivés à échéance.

Sincères salutations.

Tara Hall

613-957-9710 | facsimile/télécopieur - 941-3186

Tara.Hall@cra-arc.gc.ca

Director | Parliamentary Affairs

Directrice | Affaires du Parlement
Ministerial Services and Operations Directorate |
Direction des services ministériels et des opérations
Public Affairs Branch | Direction générale des affaires publiques
Canada Revenue Agency | 555 Mackenzie Avenue, Ottawa ON, K1A 0L5
Agence du revenu du Canada | 555, avenue Mackenzie, Ottawa (Ontario) K1A 0L5
Government of Canada | Gouvernement du Canada

Expéditeur : Tapp, Stephen

Envoyé : Le 26 juin 2012, à 14 h 1

Destinataire : Hall, Tara

Objet : Réponse de l'ARC à la demande de renseignements (IR0084) du directeur parlementaire du budget

Bonjour Tara,

Je vous remercie de l'information additionnelle que vous m'avez fournie.

En ce qui a trait à la première partie de la réponse, le tableau 1 renferme suffisamment de données historiques. Il n'est donc pas nécessaire de balayer les anciennes bases de données afin de trouver des renseignements antérieurs à 2003.

Encore une fois merci.

Steve